

# Collège Jacques-Brel à Cléon : exclu après avoir dénoncé « la curieuse attitude » d'un prof de sport

Ibrahim, de Cléon, a été exclu de son collège pour avoir dénoncé l'attitude qu'il a jugé inappropriée d'un prof. Ses parents souhaitent qu'un dialogue soit mis en place.



Les parents considèrent que le professeur aurait dû se justifier auprès des élèves et expliquer ce qu'il s'est passé pour lever tout malentendu.

Ibrahim\*, 11 ans, est un très bon élève de 6e du collège Jacques-Brel de Cléon. Mais sa scolarité a basculé l'année dernière, comme l'ont dévoilé nos confrères de Mediapart.

En février 2020, Ibrahim et ses camarades de classe, sont témoins d'un comportement qu'ils jugent « curieux » et qui s'apparentent à une agression sexuelle de la part d'un professeur d'éducation physique.

Après concertation, les élèves décident d'en parler à leur professeure principale. Le lendemain, cette professeure indique aux élèves qu'ils doivent être sûrs de ce qu'ils avancent. À sa demande la majorité des élèves lèvera la main pour confirmer.

De son côté le professeur d'EPS signale aux élèves qu'il a eu vent des propos le concernant. Les élèves n'osent pas parler. Mais en fin de cours, Ibrahim, délégué de classe adjoint, décide avec quelques camarades d'aller discuter avec leur professeur.

Dès lors, tout va s'accélérer et l'affaire prendra une autre tournure et se poursuivra dans le bureau du principal du collège. Ce dernier s'entretiendra individuellement avec chacun. À ce moment-là, aucun des parents concernés n'est informé de ce qu'il se passe.

Il faut des preuves

Des preuves étant demandés aux élèves, Ibrahim fera signer une pétition à ses camarades sur lequel il indique « Monsieur X est un pervers, qui est d'accord avec moi ? ». De nombreux élèves signeront cette pétition.

Ibrahim est à nouveau convoqué chez le principal qui prend possession de la pétition. Ibrahim indiquera que le collège avait demandé des preuves et cette pétition en était une pour le jeune garçon. Les élèves de la classe seront reçus individuellement par le principal qui leur demandera de témoigner, devant lui et par écrit, de ce qu'ils ont vu.

La veille des vacances de février 2020, les parents d'Ibrahim reçoivent une convocation en conseil de discipline, apprenant en même temps les faits reprochés à leur fils : « Nous n'étions pas au courant, le collège aurait pu nous alerter avant et nous convoquer. Peut-être qu'il s'agissait simplement de gestes [de la part du professeur] qui pouvaient porter à confusion. »

À la suite de cette réunion et après délibération rapide, la sanction tombe, Ibrahim est exclu définitivement du collège. Pour les parents, c'est l'incompréhension. « D'une part on demande aux élèves de signaler des comportements particuliers et d'autre part on leur demande de se taire ou on ne les croit pas ». Pour eux, la sanction est disproportionnée. Ils décident sur conseil de leur avocat de saisir le tribunal administratif de Rouen pour excès de pouvoir de la part de la direction de l'établissement.

Silence administratif

Contacté par notre rédaction, le principal du collège n'a pas souhaité s'exprimer, nous dirigeant vers le rectorat. A l'heure où nous écrivons ces lignes le rectorat n'a toujours

pas répondu à nos appels.

Aujourd'hui, les parents d'Ibrahim, ne se positionnent pas en accusateurs, mais souhaitent plus de clarté dans ce dossier, dans lequel n'ont pas été retenus, le rapport de l'infirmière et les propos d'une jeune déléguée de classe de 3e, indiquant avoir été témoin de faits similaires sur une de ses camarades, alors qu'elles étaient en classe de 6e : « Lorsqu'elle s'est exprimée pendant le conseil de discipline, il lui a été indiqué que ce n'était pas le moment d'en parler », précisent les parents. Pour eux, il fallait faire un exemple.

« Vous n'aurez pas de soucis avec lui »

Sans juger le comportement du professeur incriminé, les parents recherchent à ce que les propos d'Ibrahim soient traduits comme il le faut dans ce dossier, par une annulation de la sanction par exemple, afin de ne pas nuire à la poursuite de ses études.

Ils considèrent que ce professeur aurait dû se justifier auprès des élèves et expliquer ce qu'il s'est passé, ce qu'il n'a jamais fait. « Un enfant doit pouvoir parler librement, il ne doit pas avoir peur de dire ce qu'il voit et nous, adultes, nous devons être capables d'accompagner cette parole », explique Chérifa, la mère d'Ibrahim.

Ibrahim est aujourd'hui dans un autre collège. Dans ce nouvel établissement, il a été confirmé à ses parents que le principal de Jacques-Brel avait appelé son homologue, recommandant chaudement Ibrahim : « c'est un très bon élève, vous n'aurez pas de soucis avec lui. »

Prénom modifié